Image not found or type unknown

prescription de crédit à la consommation

Par **mumu2110**, le **15/02/2022** à **20:03**

Bonjour,

J'ai souscrit en 2004 un crédit à la consommation. Depuis 2014, date à laquelle j'ai déposé un dossier de surendettement qui a été rejeté par un créancier je n'ai rien remboursé pour ce crédit. Aujourd'hui un huissier m'envoie un courrier m'informant que mon dossier a été récupéré par une nouvelle société et me demandant de rembourser.

Je pense que mon crédit est prescrit mais pourriez-vous me le confirmer ?

Je vous en remercie par avance.

Cordialement

Muriel

Par **Marck.ESP**, le **15/02/2022** à **20:47**

Bonjour

Cet huissier ne peut rien sans titre exécutoire délivré par un juge, dans le cas où votre dette n'est pas prescrite.

De quand datent les précédentes relances ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés